

Bundeskanzleramt
Madame la Chancelière Dr. Angela Merkel
Willy-Brandt-Strasse 1
10557 Berlin
Allemagne

Milan, le 22. 11. 2009

LETTRE OUVERTE

Madame la Chancelière Merkel,

Nos enfants, séparés de nous il y a bien longtemps par des tribunaux et par le Jugendamt allemand, nous manquent. Au nom de bien d'autres parents qui vivent les mêmes souffrances, nous aimerions vous faire part de nos expériences personnelles;

Rosana Gonçalves da Silva, Brésil

Je suis une maman brésilienne. Mon fils Lëon a été brutalement séparé de moi et de ma fille, Morena, arraché au foyer familial après huit ans de vie commune, pour être remis à son père dans la foulée. Nous résidons tous dans une même ville, Düsseldorf.

C'est à ce moment que nos souffrances ont débuté. Lëon pleurait amèrement à chaque fois qu'il devait rentrer chez son père, à l'issue de ses visites chez nous, deux fois par mois. Son frère manquait tant à Morena que des crises lui faisaient perdre connaissance. Ces faits et le mauvais état de santé de Lëon sont restés volontairement ignorés par les autorités allemandes depuis des années. Nos souffrances durent depuis cinq années maintenant. Depuis deux ans, il nous est interdit d'entretenir le moindre contact avec Lëon.

Les mots ne sont pas assez forts pour exprimer la douleur que nous cause cette séparation, la souffrance de ne pas le voir, l'inquiétude quant à sa santé physique et morale, et cette privation de liberté de voir Lëon ou de lui téléphoner librement, quand nous en aurions envie, nous mène chaque jour au bord des larmes.

C'est la raison pour laquelle j'en appelle au Gouvernement allemand, en mon nom, en celui de mes enfants, mais aussi de tous les autres parents brésiliens, à qui l'on a brisé le cœur ainsi.

Nous voulons retrouver nos enfants ! Aidez-nous à faire en sorte que nous soyons de nouveau réunis !

Marinella Colombo, Italie

Je suis une citoyenne italienne, une mère avant tout.

L'Allemagne, ce pays qui me fascinait tant, sa langue que j'aimais tant, ses philosophes et sa culture que j'ai étudié, s'est brutalement transformée en prison pour moi. Je suis allée en Allemagne par amour. C'était mon libre choix. Or, la liberté de quitter ce pays, je ne l'ai plus eue.

Les autorités allemandes m'ont toujours considérée comme une bonne mère, une mère à qui l'on ne pouvait rien reprocher, jusqu'au jour où j'ai demandé la séparation, pire, jusqu'au jour où j'ai été mutée par ma société à l'étranger.

Mes enfants, nés de mon amour et de ma chair, m'ont été soustraits par supercherie. C'est avec une perversité absolue, qu'ils sont éloignés de moi et privés de cet amour, de cette affection et de la sécurité que je leur ai toujours apportés, dont ils ont toujours eu besoin et dont ils ont encore besoin. En me retirant mes enfants, c'est la possibilité de me projeter dans le futur, que l'on m'a retirée.

Je ne peux pas accepter le mal qui nous est fait. Et encore moins, que mes enfants grandissent amputés de la partie italienne de leur identité. Nous ressentons ce besoin mutuel de nous embrasser, de nous prendre dans nos bras, de nous chérir. J'ai besoin de sentir la chaleur de mes enfants, de les voir, de les aider à grandir. Eux ont autant besoin de moi, que moi j'ai besoin d'eux.

Ce qui nous est infligé n'est pas uniquement plus ou moins illicite, c'est plus encore épouvantablement et profondément inhumain. Il ne s'agit pas de ma douleur, mais de la destruction de toute une famille.

Olivier Karrer, France

„Papa, tu peux demander aux policiers d'ouvrir la porte ? Je veux rentrer à la maison!“

Cette question m'a été posée en 1999 par mon fils de quatre ans, alors que les autorités françaises nous retenaient 20 heures en garde à vue, conformément au souhait de juristes allemands. C'est de toute bonne foi qu'il a été remis à l'Allemagne. C'était la dernière fois que j'ai caressé ou parlé à Julian, mon fils aimé, mon unique enfant. En France, personne n'a voulu m'écouter. Je n'ai pas pu me défendre. Une procédure de divorce, il n'y en a pas eu au préalable. Cinq ans plus tard, un tribunal familial allemand m'a divorcé. Et s'est passé de moi.

Moi, je savais que l'Allemagne ne me garantirait pas mes droits et que je ne reverrai plus mon fils. Il est vrai qu'à l'époque, les autorités françaises ne voulaient pas croire que l'Allemagne puisse violer le droit international de telle manière. Après des années de tristesse, l'impuissance que j'avais pu ressentir jusque là s'est transformée en un indomptable sentiment d'injustice.

Peu à peu j'ai perdu mes amis, mon métier, ma maison, mes relations sociales, ma vie presque. Toutes les valeurs auxquelles j'ai pu croire jusqu'alors se sont évaporées. Avant cette perte, j'ai cru en l'Allemagne.

Julian était un enfant franco-allemand, qui parlait les deux langues, qui était chez lui dans les deux cultures. Aujourd'hui, Julian est un Allemand, qui ne parle plus que l'allemand. Je n'ai pas connu mon fils enfant et je ne le connaîtrai plus jamais enfant. Aujourd'hui pour supporter ces souffrances, j'informe des parents de toutes nationalités, afin que nous unissions nos forces pour abolir ces injustices.

Mme Merkel, les juristes allemands et le Jugendamt portent le discrédit sur l'ensemble de votre nation.

Sebastian Weygand, Allemagne

Ressortissant allemand, je puis vous assurer que j'ai été vraiment fier de mon pays dans le passé. Je n'avais pas de doute quant au caractère modèle de notre État de Droit. Ce qui n'a fait qu'accroître mon horreur, quand fil des années, je suis devenu témoin impuissant de ce que l'on fait aux parents et aux enfants dans notre pays, principalement à ceux de nationalité étrangère.

Ces derniers temps, j'ai été confronté de près à de nombreux cas, où des personnes qui s'aiment et qui ont besoin les unes des autres, ont été arrachées les unes aux autres, de manière arbitraire, en dehors des normes internationales, me semble-t-il.

Ma compassion va à tous ces parents et enfants, qui, séparés par les autorités allemandes, n'ont pas le moindre espoir de se voir pendant les prochaines fêtes de Noël. Je pense à ces enfants qui languissent une jeunesse sans joie, parce qu'on leur répète sans cesse, que leurs parents ne veulent plus d'eux, alors qu'en réalité ceux-ci tentent jusqu'au bout du désespoir de savoir où leurs enfants sont retenus cachés. Je ne comprends pas comment une justice et un Jugendamt allemand complices de parents allemands en séparation, peuvent déchirer des fratries et les écarter définitivement de l'un de leurs deux parents.

Dans certains des cas que je connais, j'ai des doutes que l'exclusion, voire même la criminalisation de celui des deux parents qui est l'étranger, puissent être les mesures d'un État de Droit.

Parce que les parents et les enfants touchés sont plus majoritairement de nationalité étrangère et que l'Allemagne ne semble pas être en mesure de contrôler convenablement son Jugendamt, nous vous lançons, à vous et à votre Gouvernement, cet appel :

Prenez les mesures pour que cette institution soit placée sous contrôle international, à tout le moins sous un contrôle de l'Europe!

Veuillez agréer, Madame la Chancelière, l'expression de nos salutations distinguées.

Rosana Gonçalves da Silva

Marinella Colombo

Olivier Karrer

Sebastian Weygand

Une copie de ce courrier sera remise aux différents gouvernements et organisations internationales